



Cotonou le 22 JUIL 2019

Le Ministre

A

Monsieur le Préfet
du Département de l'Ouémé
Porto-Novo

N° 222 /MDGL/DC/SGM/DGCL/DPDLCD/SA

Objet : Irrégularités dans le processus de l'élection du nouveau Maire de la commune d'Adjohoun

Référence : MR n° 540/MDGL/DC/SGM/DGCL /SA du 13 juin 2019.

Il m'est revenu nombre d'irrégularités dans le processus de l'élection mentionnée en objet, qui en plus ne s'est pas déroulée dans les formes rappelées par mon message radio cité en référence.

En conséquence, je vous ordonne à constater par vous-même ces irrégularités par le retrait de votre arrêté constatant l'élection dudit Maire et à veiller personnellement à la reprise de cette élection conformément aux textes en vigueur.

Vous me rendrez compte de vos diligences sous huitaine.


Le Ministre
Alassane SEIDOU